

## Collectis annonce le lancement d'une nouvelle offre d'ADS

**NEW YORK, le 2 février 2023** – Collectis SA (« Collectis » ou la « Société ») (Euronext Growth : ALCLS - NASDAQ : CLLS), société de biotechnologie au stade clinique, qui utilise sa plateforme d'édition du génome pour fournir des thérapies cellulaires et géniques permettant de sauver des vies, annonce aujourd'hui le lancement d'une offre de 22 millions de dollars sous la forme d'*American Depositary Shares* (« ADS »), chacune représentant une action ordinaire de Collectis, d'une valeur nominale de 0,05 euro l'une (l'« Offre ») conformément aux termes d'un contrat de placement (*underwriting agreement*) à conclure avec Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. L'Offre comprend une offre au public d'ADSs aux Etats-Unis d'Amérique uniquement et un placement privé dans d'autres pays, y compris des Etats membres de l'Union Européen, auprès d'« investisseurs qualifiés » (*qualified investors*) au sens de l'article 2(e) du Règlement (UE) (EU) 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») uniquement.

Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. agissent comme teneurs de livre associés pour les besoins de l'Offre (les « Teneurs de Livre »).

La Société envisage d'utiliser le produit net de l'Offre pour financer la poursuite du développement clinique d'UCART123, UCART22, UCART20x22 et UCARTCS1, ainsi que son fonds de roulement et ses besoins généraux.

L'Offre est soumise aux conditions de marché et le montant total final de l'Offre est susceptible de changer. Le montant total de l'Offre, le prix en dollars auquel les ADS seront vendus dans le cadre de l'Offre envisagée, ainsi que le nombre final d'ADS émises, dans la limite d'un maximum de 13.645.293, seront fixés par le Directeur Général conformément à une subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'Administration de la Société ce jour, à l'issue d'un processus de construction accélérée de livre d'ordres qui commence immédiatement. Le prix de souscription des actions ordinaires nouvelles sous-jacentes aux ADS sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris au cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%. Les actions ordinaires nouvelles sous-jacentes aux ADS seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, en vertu de la délégation conférée au conseil d'administration aux termes de la 17<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 28 juin 2022.

Dans le contexte de l'Offre, Collectis envisage de consentir aux Teneurs de Livre une option de sur-allocation leur permettant de souscrire, pendant 30 jours, un nombre d'ADS additionnels représentant au maximum 15% du nombre d'ADS initialement offert aux mêmes conditions, étant précisé que le nombre total d'actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de l'Offre et en vertu de l'option de sur-allocation ne pourra pas excéder 13.645.293, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et de la 19<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 28 juin 2022.

Un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « Form F-3 » (incluant un prospectus) relatif aux ADSs de la Société a été enregistré auprès de la *Securities Exchange Commission* (la « SEC ») aux États-Unis le 24 juin 2022 et déclaré effectif le 7 juillet 2022. Avant de souscrire des ADSs dans le cadre de l'Offre, vous êtes invité à lire la version préliminaire du supplément au prospectus (*preliminary prospectus supplement*) et le prospectus initial (*accompanying prospectus*) déposés auprès de la SEC le 2 février 2023, ainsi que les documents qui y sont intégrés par référence. Les investisseurs éligibles peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site Internet EDGAR de la SEC ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Alternativement, une copie de la version préliminaire du supplément au prospectus (et du prospectus initial qui y est joint) relatif à l'Offre peut être obtenue auprès de Jefferies LLC, Att: Equity Prospectus Department, 520 Madison Avenue, 2ème étage, New York, NY 10022, ou par téléphone au 877821-7388, ou par email à l'adresse suivante [Prospectus\\_Department@Jefferies.com](mailto:Prospectus_Department@Jefferies.com), ou auprès de Barclays Capital Inc. c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, ou par téléphone au (888) 603-5847, ou par email à l'adresse suivante: [Barclaysprospectus@broadridge.com](mailto:Barclaysprospectus@broadridge.com). La version préliminaire du supplément au prospectus et le prospectus initial, ainsi que les documents qui y sont intégrés par référence, ne contiennent pas d'informations privilégiées (au sens de l'article 7 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril, 2014 relatif aux abus de marché tel que modifié (MAR)).

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou autres instruments financiers susvisés, et il ne peut y avoir aucune vente de ces actions ou autres instruments financiers dans un pays ou une juridiction dans lesquels une telle offre, sollicitation, achat, souscription ou vente serait illégal avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction. En particulier, il n'y aura pas d'offre au public d'ADSs en Europe.

### **À propos de Collectis**

Collectis est une société de biotechnologie de stade clinique, qui utilise sa technologie pionnière d'édition de génome TALEN® pour développer des thérapies innovantes pour le traitement de maladies graves. Collectis développe les premiers produits thérapeutiques d'immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer, et une plateforme permettant de réaliser des modifications génétiques thérapeutiques dans les cellules souches hématopoïétiques dans diverses maladies. En capitalisant sur ses 23 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN® et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour le traiter des maladies dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits.

Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis.

Collectis est coté sur le marché Euronext Growth à Paris (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS).

### **Note spéciale relative aux déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de *safe harbor* du *U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995* incluant notamment des

déclarations concernant les valeurs mobilières offertes. Les mots tels que « s'attend », « a l'intention », « peut », « pourrait », « planifie », « potentiel », « devrait » et « sera » ou la négative de ces expressions et des expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les hypothèses actuelles du management de la Société et sur les informations actuellement à sa disposition. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences significatives entre les résultats, performances et accomplissements réels de Collectis et les résultats, performances et accomplissements futurs exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives, tels que les conditions du marché, y compris le prix de négociation et la volatilité des ADSs et des actions ordinaires de Collectis, si le prix de l'Offre est fixé, risques liés à la réalisation des conditions suspensives prévues par le contrat de placement relatives à l'Offre, et les risques liés aux activités et aux performances financières de Collectis. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la Société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Collectis en anglais intitulé « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans les documents enregistrés postérieurement par Collectis auprès de la SEC et qui sont disponibles sur le site Internet de la SEC [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Il se peut que Collectis ne réalise pas l'Offre envisagée dans ce communiqué de presse et, si l'Offre est réalisée il ne peut être donné aucune assurance quant aux conditions finales de l'Offre. Les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et, sauf si cela est requis par la réglementation applicable, Collectis ne sera pas tenue d'actualiser ces informations prospectives.

#### **Pour plus d'informations, merci de contacter :**

#### **Contact médias :**

Pascalyn Wilson, Directrice, Communications, +33 (0)7 76 99 14 33, [media@collectis.com](mailto:media@collectis.com)

#### **Contacts pour les relations avec les investisseurs :**

Arthur Stril, directeur des affaires, +1 (347) 809 5980, [investors@collectis.com](mailto:investors@collectis.com)

Ashley R. Robinson, LifeSci Advisors, +1 617 430 7577

#### **Avertissement**

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ordinaires ou d'ADS dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce document ne constitue pas une offre au public en France (à l'exception des offres au public définies à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier auprès d'investisseurs qualifiés (*qualified investors*)) et les valeurs mobilières visées dans ce document ne peuvent être offertes ou vendues en France qu'en application de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés (*qualified investors*) (tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »)) conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-2 à D. 411-4 et D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code

monétaire et financier. Ce communiqué n'est pas une communication générale ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes établies au Royaume-Uni qui (i) sont des « professionnels de l'investissement » au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel que modifié, l'« Ordre »), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 de la loi de 2000 sur les services et marchés financiers) en rapport avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées comme « Personnes concernées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne sera réalisé qu'avec des personnes concernées.

Gouvernance des produits MIFID II / Marché cible des investisseurs particuliers, des investisseurs professionnels et des ECP uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les nouvelles actions a permis de conclure que : (i) le marché cible des nouvelles actions est celui des investisseurs de détail, des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, tel que modifié (« MiFID II »); et (ii) tous les canaux de distribution des nouvelles actions aux investisseurs de détail, aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les nouvelles actions (un « distributeur ») doit prendre en considération l'évaluation du marché cible des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les nouvelles actions (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés. Pour éviter tout doute, même si le marché cible comprend des investisseurs particuliers, les fabricants ont décidé que les nouvelles actions seront offertes, dans le cadre de l'offre initial, uniquement aux contreparties éligibles et aux clients professionnels.